PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 19 janvier 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 112, 6E AVENUE NORD

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 112, 6e Avenue Nord qui vise à autoriser un agrandissement à 6,5 m de la ligne arrière au lieu de 8 m. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. M. Philippe Beaudoin, propriétaire du 112, 6e Avenue Nord, désire s'assurer que tous les élus ont reçu les documents complémentaires qu'il a transmis et demande s'il y a des questions. Aucune autre personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 35.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NO 26-14948

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

6.34 Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski.

6.35 Embauche d'une adjointe administrative pour le Service des finances.

6.36 Embauche d'une brigadière scolaire remplaçante.

6.37 Démission d'une préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture.

6.38 Résiliation du contrat pour la fourniture sur demande de service d'agents de sécurité pour le centre de ski.

6.39 Adjudication du contrat au 2e soumissionnaire pour la fourniture sur demande d'agents de sécurité pour le centre de ski.

6.40 Nomination d'une personne élue responsable des dossiers famille, personnes aînées et personnes handicapées.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX :

RÉSOLUTION N^{O} 26-14949

Séance extraordinaire du 15 décembre 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14950

Séance ordinaire du 15 décembre 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-14951

Adoption du projet du Règlement numéro 965-2026

ATTENDU : que la greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 965-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation résidentielle de moyenne densité dans la 89e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 19 janvier 2026 au 9 février 2026 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 9 février 2026 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 965-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-14952

Adoption du premier projet de Règlement numéro 966-2026

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 966-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour modifier les usages permis dans la 89e Rue à l'ouest de la 15e Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 19 janvier 2026 au 9 février 2026 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le jeudi 9 février 2026 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 966-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION:

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 967-2026 décrétant des dépenses en immobilisations pour le prolongement de services municipaux, pour la réfection de pavage et de voirie ainsi que pour le resurfaçage de l'aéroport au montant de 6 317 500 $ et un emprunt du même montant**. La greffière mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Tom Redmond, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 968-2026 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Georges**. La greffière présente le

projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-14953

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 8 janvier 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 5 573 672,30 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 5 573 672,30 $ couvrant la période du 5 décembre 2025 au 8 janvier 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14954

Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation d'un déshumidificateur au centre sportif Lacroix-Dutil

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
BONAIRSD INC.	133 141,05 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **BONAIRSD INC.** le contrat **pour la fourniture et l'installation d'un déshumidificateur au centre sportif Lacroix-Dutil** pour un montant total de **133 141,05 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14955

Adjudication du contrat pour l'entretien des aménagements paysagers des parcs et espaces verts pour une période de 36 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
GROUPE FERTI (FERTIBEAUCE INC.)	847 885,71$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GROUPE FERTI (FERTIBEAUCE INC.)** le contrat **pour l'entretien des aménagements paysagers des parcs et espaces verts** pour une période de 36 mois pour un montant total de **847 885,71 $** (282 628,57 $ annuellement) incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14956

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture, en date du 6 janvier 2026, dans lequel il recommande le versement des subventions aux organismes accrédités mentionnés selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Association des joueurs de hockey mineur de St-Georges inc.	25 000 $
- Chorale Les Rossignols inc.	1 100 $
- Club de gymnastique régional Voltige	10 000 $
- Club de hockey junior 2A Saint-Georges-de-Beauce	1 000 $
- Corps de Cadets 2625	2 500 $
- Groupe scout et guide de St-Georges de Beauce inc.	3 000 $
- Judo Beauce	7 000 $
- L'Association de tennis et de racquetball mineure de Saint-Georges de Beauce inc.	10 000 $
- Le club de natation régional de Beauce inc.	3 000 $
- Les amis de l'escadron 890 de St-Georges inc.	3 000 $
- Maison des jeunes de St-Georges	3 000 $

QUE la somme de 68 600 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14957

Vente d'un camion autopompe par Les Encans Ritchie,
Ville de Mont-Saint-Hilaire

ATTENDU : que le Service des travaux publics a procédé cette année au remplacement du camion autopompe Mack-MR688P de l'année 1995 #3 et qu'il n'est plus utilisé;

ATTENDU : que ce camion n'est plus affecté à l'utilité publique;

ATTENDU : la recommandation de M. Dany Gagnon, chef de Division – Immeubles et équipements au Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser la vente de ce camion autopompe à l'encan;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la vente du camion autopompe Mack-MR688P 1995 # 3, pour le prochain encan qui aura lieu le 13 février 2026, par Les Encans Ritchie à Ville de Mont-Saint-Hilaire et confirme que ce camion autopompe n'est plus affecté à l'utilité publique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14958

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 80^{e} Rue par Gestion immobilière D.L.V. inc.

ATTENDU : que le promoteur Gestion immobilière D.L.V. inc. désire prolonger la 80^{e} Rue sur une longueur d'environ 108 mètres afin d'y construire 10 habitations unifamiliales et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Gestion immobilière D.L.V. inc. dans la 80^{e} Rue, sur une longueur d'environ 108 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14959

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 80^{e} Rue par Gestion Immobilière D.L.V. inc.

ATTENDU : que le promoteur Gestion immobilière D.L.V. inc. a mandaté la firme Stantec pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 80^{e} Rue ;

ATTENDU : que la part de la Ville est estimée à la somme de 25 000 $, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Gestion Immobilière D.L.V. inc. d'une longueur d'environ 108 mètres de la 80^{e} Rue, dossier numéro 158140824 datée du 8 octobre 2025 et révisé le 10 décembre 2025 de la firme Stantec et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

QUE la part de la Ville soit financée à même le Règlement numéro 967-2026, conditionnellement à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14960

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Gestion Immobilière D.L.V. inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 80^{e} Rue

ATTENDU : que le promoteur Gestion Immobilière D.L.V. inc. demande un prolongement des services municipaux de la 80^{e} Rue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Gestion Immobilière D.L.V. inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 80^{e} Rue.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14961

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 89^{e} Rue par Les Constructions Robert Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. désire prolonger la 89^{e} Rue sur une longueur d'environ 80 mètres afin d'y construire une maison en rangée de 7 unités et une habitation bifamiliale, et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Les Constructions Robert Bernard inc. dans la 89^{e} Rue, sur une longueur d'environ 80 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14962

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 144^{e} Rue, de la 147^{e} Rue, de la 24^{e} Avenue et de la 25^{e} Avenue par Quartier Urbain inc.

ATTENDU : que le promoteur Quartier Urbain inc. désire prolonger la 144^{e} Rue, la 147^{e} Rue, la 24^{e} Avenue et la 25^{e} Avenue sur une longueur d'environ 690 mètres afin d'y construire 5 habitations unifamiliales, 12 jumelés, 3 habitations bifamiliales, 15 habitations multifamiliales de 6 logements et une habitation multifamiliale de 8 logements et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Quartier Urbain inc. dans la 144e Rue, la 147e Rue, la 24e Avenue et la 25e Avenue sur une longueur d'environ 690 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-14963

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 173e Rue, de la 18e Avenue, de la 20e Avenue et de la 21e Avenue par 9179-0725 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9179-0725 Québec inc. désire prolonger la 173e Rue, ainsi que les 18e, 20e et 21e Avenues sur une longueur d'environ 340 mètres afin d'y construire 10 habitations unifamiliales et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par 9179-0725 Québec inc. dans la 173e Rue, ainsi que dans les 18e, 20e et 21e Avenues sur une longueur d'environ 340 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-14964

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 173e Rue, de la 18e Avenue, de la 20e Avenue et de la 21e Avenue par 9179-0725 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9179-0725 Québec inc. a mandaté la firme WSP Canada inc. pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 173e Rue et des 18e, 20e et 21e Avenues ;

ATTENDU : que la part de la Ville est estimée à la somme de 95 000 $, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par 9179-0725 Québec inc. d'une longueur d'environ 340 mètres de la 173e Rue et des 18e, 20e et 21e Avenues, dossier numéro CA0055077.5512 daté du 17 novembre 2025 de la firme WSP Canada inc. et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

QUE la part de la Ville soit financée à même le Règlement 967-2026 conditionnellement à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14965

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec 9179-0725 Québec inc.
pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 173^{e} Rue, de la 18^{e} Avenue, de la 20^{e} Avenue et de la 21^{e} Avenue

ATTENDU : que le promoteur 9179-0725 Québec inc. demande un prolongement des services municipaux de la 173^{e} Rue et des 18^{e}, 20^{e} et 21^{e} Avenues et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec 9179-0725 Québec inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 173^{e} Rue et des 18^{e}, 20^{e} et 21^{e} Avenues.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14966

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux
de la 26^{e} Avenue par Les Constructions Robert Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. désire prolonger la 26^{e} Avenue sur une longueur d'environ 240 mètres afin d'y construire 7 habitations multifamiliales de 6 logements et 5 habitations multifamiliales de 12 logements et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Les Constructions Robert Bernard inc. dans la 26^{e} Avenue sur une longueur d'environ 240 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14967

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement
des services municipaux de la 26^{e} Avenue par Les Constructions Robert Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. a mandaté la firme Stantec pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 26^{e} Avenue ;

ATTENDU : que la part de la Ville est estimée à la somme de 86 000 $, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Les Constructions Robert Bernard inc. d'une longueur d'environ 240 mètres de la 26e Avenue, dossier numéro 158140811 daté du 19 août 2025 et révisé le 12 novembre 2025 de la firme Stantec et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

QUE la part de la Ville soit financée à même le Règlement numéro 967-2026, conditionnellement à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-14968

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 26e Avenue

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. demande un prolongement des services municipaux de la 26e Avenue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2, conformément au Règlement numéro 910-2024 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 26e Avenue.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-14969

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 174e Rue, de la 175e Rue , de la 23e Avenue et de la 26e Avenue par Les Constructions Robert Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. désire prolonger la 174e, la 175e Rue ainsi que les 23e et 26e Avenues sur une longueur d'environ 650 mètres afin d'y construire 6 jumelés, 5 habitations multifamiliales de 6 logements, 2 habitations multifamiliales de 12 logements et 9 maisons en rangées de 5 unités chacune et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Les Constructions Robert Bernard inc. dans la 174e Rue, la 175e Rue ainsi que dans les 23e et 26e Avenues sur une longueur d'environ 650 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14970

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux pour un projet d'ensemble dans la 175^{e} rue par Pella immobilier inc.

ATTENDU : que le promoteur Pella immobilier inc. désire faire un projet d'ensemble dans le prolongement de la 175^{e} Rue sur une longueur d'environ 300 mètres afin d'y construire 7 habitations multifamiliales de 16 logements et une habitation multifamiliale de 32 logements et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Pella immobilier inc. pour un projet d'ensemble dans le prolongement de la 175^{e} Rue sur une longueur d'environ 300 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14971

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 10^{e} Avenue par Garage Jean-Marie Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Garage Jean-Marie Bernard inc. désire prolonger la 10^{e} Avenue sur une longueur d'environ 40 mètres afin d'y construire un bâtiment de nature institutionnelle servant aussi de résidence et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Garage Jean-Marie Bernard inc. dans la 10e Avenue sur une longueur d'environ 40 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14972

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

ATTENDU : la demande du requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour lotir, aliéner et utiliser à des fins résidentielles une partie du lot 6 515 702 ;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole qu'il ne s'oppose pas à la demande présentée par le requérant pour lotir, aliéner et utiliser à des fins résidentielles une partie du lot numéro 6 515 702 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé sur la 6e Avenue Sud.

QUE la demande répond aux critères suivants de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols sont de classe 7 ;
- Cette demande n'occasionnera aucune contrainte additionnelle sur le développement des établissements agricoles existants puisqu'aucune nouvelle résidence ne sera ajoutée ;
- L'homogénéité de la zone agricole ne sera pas altérée puisqu'aucune nouvelle unité foncière ne sera créée et qu'une superficie similaire sera retournée à l'agriculture ;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-14973

Demande de dérogation mineure pour le 112, 6e Avenue Nord

ATTENDU : que les propriétaires du 112, 6e Avenue Nord, demandent une dérogation mineure pour agrandir la résidence à l'arrière en empiétant dans la marge de recul arrière;

ATTENDU : que la dérogation demandée est d'autoriser un agrandissement à 6,5 m de la ligne arrière au lieu de 8 m;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis sur le site internet de la Ville en date du 10 décembre 2025 et qu'il fut affiché à l'hôtel de ville le même jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil refuse la dérogation mineure demandée pour le 112, 6e Avenue Nord, et ce, pour les motifs suivants:

- Les marges de recul minimales étaient connues au moment de l'achat de la propriété et il s'agit d'une marge de recul arrière standard, similaire à celle que doivent respecter toutes les autres propriétés résidentielles;
- Les travaux ne sont pas réalisés et les plans peuvent être modifiés afin de présenter un projet conforme à la réglementation;
- L'acceptation de cette demande causerait un précédent important.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-14974

Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités

ATTENDU : que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

ATTENDU : que dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

ATTENDU : la Ville de Saint-Georges désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

ATTENDU : que pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

ATTENDU : qu'à la fin du processus de collecte, un rapport synthèse des données colligées sera remis à la Ville de Saint-Georges par la FQM. Ce rapport permet à cette dernière d'évaluer le potentiel de projet de l'organisation.

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Ville de Saint-Georges déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360.

QUE la Ville de Saint-Georges autorise la direction générale à :

- signer l'autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;

- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14975

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU : que Ville Saint-Georges a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU : que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU : que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU : que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU : que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU : que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU : que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU : que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU : que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil de Ville de Saint-Georges approuve les dépenses d'un montant de 286 136 $ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérent admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14976

Acceptation du plan d'intervention 2026-2030

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal de Ville de Saint-Georges atteste avoir pris connaissance du plan d'intervention cité ci-haut et en fait l'adoption.

QUE le conseil municipal autorise les Services techniques à le présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14977

Convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / Volet Soutien (PAVL)

ATTENDU : la demande d'aide financière faite au ministre des Transports et de la Mobilité durable par la Ville dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet Soutien, suivant la résolution numéro 25-14757 adoptée le 18 août 2025;

ATTENDU : l'obtention d'une aide financière maximale de 744 518 $ dans le cadre de ce programme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil de Ville de Saint-Georges confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14978

Adoption de la politique d'intégration au camp de jour des enfants présentant des besoins particuliers

ATTENDU : que la dernière mise à jour de la politique d'accompagnement et d'intégration aux terrains de jeux des enfants présentant un handicap, a été faite en 2018;

ATTENDU : l'augmentation des besoins particuliers chez les enfants et des attentes envers l'accompagnement;

ATTENDU : le besoin d'adopter une nouvelle politique d'intégration au camp de jour des enfants présentant des besoins particuliers ;

ATTENDU : la recommandation présentée par M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture, à l'effet d'adopter cette nouvelle politique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte la nouvelle politique d'intégration au camp de jour des enfants présentant des besoins particuliers en remplacement de la politique d'accompagnement et d'intégration aux terrains de jeux des enfants présentant un handicap, le tout conformément au projet présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14979

Acceptation d'une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec

ATTENDU : que la Ville souhaite obtenir 2 cadets dédiés à la Ville dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec ;

ATTENDU : que la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté ;

ATTENDU : que la Ville s'engage à verser à la Sûreté du Québec un montant de 15 300 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande à la Sûreté du Québec 2 cadets dédiés à la Ville pour l'été 2026.

QUE ce conseil accepte une entente avec la Sûreté du Québec concernant la fourniture de services de cadets pour l'été 2026 dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté.

QUE la somme de 15 300 $ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

QUE Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14980

Acceptation de lettres d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Saint-Georges (CSN)

ATTENDU : qu'une convention collective lie les parties jusqu'au 31 décembre 2027 ;

ATTENDU : que les Parties se sont rencontrées lors des comités de relations de travail en ce qui concerne notamment l'ajout des blocs de travail 14 et 15 et la répartition du temps supplémentaire en période de glace ;

ATTENDU : que les Parties ont trouvé un accord mutuellement satisfaisant ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les lettres d'ententes à intervenir entre la Ville de Saint-Georges et le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Saint-Georges (CSN) lesquelles font partie intégrante de la convention collective de travail.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14981

Embauche d'un préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Raphaël Soullière-Fabre ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Raphaël Soullière-Fabre à titre de préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14982

Embauche d'un commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher un commis au restaurant pour le centre de ski;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Florian Combes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Florian Combes à titre de commis au restaurant pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14983

Embauche de commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher des commis au restaurant pour le centre de ski;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel suivant à titre de commis au restaurant pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Ann-Laurie Bellegarde Maelie Dionne Anne-Sophie Veilleux

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14984

Embauche d'un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Jean-Mathieu Lachapelle ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Jean-Mathieu Lachapelle à titre de préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14985

Embauche d'une brigadière scolaire

ATTENDU : le besoin d'embaucher une brigadière scolaire ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Marie-Ève Méthot ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Marie-Ève Méthot à titre de brigadière scolaire selon la structure salariale des employés temporaires non syndiqués de la Ville, et ce, à compter du 20 janvier 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14986

Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher des préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel suivant à titre de préposées aux remontées mécaniques pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Alexandre Fortier Alexis Tapp Anne-Sophie Veilleux

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14987

Embauche d'une adjointe administrative pour le Service des finances

ATTENDU : le besoin d'embaucher une adjointe administrative pour le Service des finances et pour les Services juridiques ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines à l'effet d'embaucher Mme Nadia Pilote ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Nadia Pilote à titre d'adjointe administrative pour le Service des finances, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, conformément au rapport numéro 28011 présenté au conseil, et ce, à compter du 20 janvier 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14988

Embauche d'une brigadière scolaire remplaçante

ATTENDU : le besoin d'embaucher une brigadière scolaire remplaçante;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Léa Thibodeau ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Léa Thibodeau à titre de brigadière scolaire remplaçante selon la structure salariale des employés temporaires non syndiqués de la Ville, et ce, à compter du 20 janvier 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14989

Démission d'une préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Geneviève Hamel à titre de préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Geneviève Hamel à titre de préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 12 janvier 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14990

Résiliation du contrat pour la fourniture sur demande de service d'agents de sécurité pour le centre de ski

ATTENDU : que la résolution numéro 25-14878 octroyait le contrat pour la fourniture sur demande d'agents de sécurité pour le centre de ski à SURETÉ SSPQ INC. pour la saison 2025-2026 ;

ATTENDU : que plusieurs interventions ont été faites afin de régulariser des manquements au contrat et que le contrat contient une clause de résiliation sans motif permettant à la Ville de le résilier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil résilie le contrat adjugé à **SURETÉ SSPQ INC.** aux termes de la Résolution numéro 25-14878 adoptée à la séance du 24 novembre 2025 pour la fourniture sur demande d'agents de sécurité pour le centre de ski pour la saison 2025-2026, et ce, à compter du 19 janvier 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14991

Adjudication du contrat au 2^{e} soumissionnaire pour la fourniture sur demande d'agents de sécurité pour le centre de ski

ATTENDU : que la résolution numéro 25-14878 accordait un contrat pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour le centre de ski à SURETÉ SSPQ INC.;

ATTENDU : la résiliation du contrat avec SURETÉ SSPQ INC.;

ATTENDU : que SÉCURITÉ 3S INC. était le deuxième plus bas soumissionnaire et que sa soumission était conforme ;

ATTENDU : que SÉCURITÉ 3S INC. accepte de donner suite à sa soumission déposée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge le contrat au 2^{e} soumissionnaire, soit **SÉCURITÉ 3S INC**. pour **la fourniture d'agents de sécurité pour le centre de ski, pour la saison 2025-2026**, pour un **montant total de 35 908,99 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-14992

Nomination d'une personne élue responsable des dossiers famille, personnes aînées et personnes handicapées

ATTENDU : que la Ville a pour mission d'assurer la qualité de vie et de favoriser la participation sociale de sa population, incluant les groupes ayant des besoins spécifiques ;

ATTENDU : que la Ville doit prendre en compte l'impact de ses décisions sur la vie des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap sur son territoire ;

ATTENDU : que les pouvoirs de la Ville lui permettent de jouer un rôle actif à l'égard des enjeux et des besoins des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap de son territoire.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Madame la conseillère Esther Fortin à titre de personne responsable des dossiers familles, personnes aînées et personnes handicapées.

QUE Mme Fortin aura le mandat de représenter les intérêts des familles, personnes aînées et des personnes handicapées auprès du conseil et de la communauté.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF DES PERMIS ÉMIS ENTRE LE DÉBUT DE L'ANNÉE ET LA FIN DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de décembre est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE MONITRICE DE SKI POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche d'une monitrice de ski pour le centre de ski pour la période du 23 décembre 2025 au 18 avril 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un animateur pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 13 janvier 2026 au 1er avril 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES PATINOIRES EXTÉRIEURES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un responsable des patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 13 janvier 2026 au 1er avril 2026 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 8 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Philippe Breton et madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de Beauce Art, sur le comité de pilotage de la politique culturelle de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et par madame la mairesse Manon Bougie sur une rencontre avec le conseil en environnement de Chaudière-Appalaches, sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan et sur la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Guy Roberge demande si la Ville a la sécurité des jeunes enfants à cœur et si c'est une priorité. Madame la mairesse Manon Bougie assure qu'il s'agit d'une priorité.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 35, sur proposition de madame la conseillère Esther Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Olivier Duval, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

M^{E} ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****